

SYMPOSIUM SUR L'ETAT DE DROIT ORGANISE LE 4 OCTOBRE 2013 A KAMPALA : GOLF HÔTEL

THEME: LE CONSTITUTIONALISME ET LA PRIMAUTE DE L'ETAT DE DROIT EN OUGANDA : UNE REALITE OU UNE FAÇADE ?

Uganda Law Society en collaboration avec Konrad Adenauer Stiftung sous l'égide du programme sur l'état de droit pour l'Afrique subsaharienne a tenu sa sixième journée annuelle sur l'état de droit à Kampala en Ouganda. Le thème de cette année était «Le constitutionnalisme et l'état du droit en Ouganda: une réalité ou une façade ?

La commémoration avait pour but d'éveiller l'esprit de nationalisme, de défendre la loi suprême de l'Ouganda aussi de susciter le désir inébranlable entre la fraternité juriste et tous les Ougandais d'affaires pour un meilleur Ouganda. En accord avec le thème du symposium, les organisateurs ont cherché à évaluer l'état des affaires relatives aux constitutionnalismes et l'état de droit en Ouganda au cours des années.

Le symposium a réuni un large éventail de parties prenantes, y compris les responsables gouvernementaux, les magistrats, les législateurs et les politiciens, les juristes de l'état et entreprises privé des représentants de la société civile, le monde universitaire et les médias entre autres,

(i) examiner les défis auxquels est confrontée l'Ouganda en observant le constitutionnalisme et l'état de droit en vue de réfléchir sur les réussites, les défis et les limites existants et à proposer des suggestions sur la voie à suivre.

(ii) Promouvoir le rôle de la profession juridique pour assurer l'observation et le respect du constitutionnalisme et l'état de droit en Ouganda en renforçant la capacité de l'adhésion de ULS à s'engager et à participer à la défense de leur réalisation.

(iii) Augmenter les réseaux et de renforcer les liens institutionnels entre les principales parties prenantes pour promouvoir l'état droit en Ouganda à travers la création et le renforcement des synergies entre l'Etat et les autres acteurs dans la participation continue de la gouvernance et de contrôle sur l'utilisation du pouvoir exécutif par le gouvernement.

(iv) faire les recommandations appropriées sur la voie à suivre pour un meilleure Ouganda et en Afrique en général.

De ces discussions, il était évident que l'Ouganda, comme un certain nombre de pays africains après l'indépendance, avait changé leur Constitution sans nécessairement arriver à un constitutionnalisme. Elle avait une Constitution, mais n'avait pas la culture du respect des normes établies, et en particulier de l'état de droit. Il semblait que cela avait constamment régressé au cours de la dernière décennie, avec de nombreux abus de pouvoir de l'État et de ses institutions, la cohérente des ressources publiques, la corruption effrénée, les arrestations arbitraires, les abus de pouvoir et de la violence par les agences de sécurité, étouffant les droits des citoyens et libertés ainsi que restreindre la liberté des médias.

Ces défis et la population croissante de l'Ouganda constituent un défi majeur pour le développement durable du pays à moins que des efforts délibérés soient faits pour renverser la tendance qui doit être ancrée sur le constitutionnalisme et l'état de droit